

Conditions générales de vente.

Le Village pour la Terre - 41 Rue Jean Marotte. 63220 ARLANC

07-50-18-33-32 ou 04-73-95-00-71

Village-terre.arlanc@orange.fr ou jardinterre.arlanc@gmail.com

<http://arlanc.fr/village-pour-la-terre/>

SIREN : 21630010300019- APE : 751 A

Responsabilité civile Allianz n° 083509301

A l'arrivée

Les arrivées ont lieu les après-midis à partir de 14h et jusqu'à 18h au plus tard. Les paiements restants (loyers, taxe de séjour et diverses redevances) sont à régler au bureau d'accueil lors de l'arrivée (excepté pour les arrivées en autonomie pour lesquelles le paiement entier devra avoir été pré-régulé).

Nous vous remettons les clefs de votre location ainsi que :

- Un inventaire de votre hébergement qu'il convient de valider ou de faire mention de vos remarques ou réclamations dans l'heure qui suit votre arrivée. **Un inventaire non rendu est considéré comme accepté.**
- Un état des lieux qu'il convient de valider ou de faire mention de vos remarques ou réclamations dans l'heure qui suit votre arrivée. **Un état des lieux non rendu est considéré comme accepté.**

Deux chèques de caution seront demandés à l'arrivée :

- Un chèque de 200€ pour le chalet
- Un chèque de 60 € pour le ménage

Au départ

Les départs ont lieu le matin avant 11h. En cas de non-respect de l'horaire de départ, le Village pour la Terre se réserve le droit de facturer une nuitée supplémentaire.

Le nettoyage de l'hébergement est à la charge du locataire : **un forfait ménage est proposé au tarif de 60€** (à demander à l'arrivée).

Le contrôle de l'état des lieux et le contrôle de l'inventaire ont lieu après le départ. Le chèque de caution est retourné par courrier la semaine suivant le séjour.

Paielement du séjour

La réservation devient ferme à la réception de l'acompte de 30% du prix du séjour. Le client s'engage formellement à verser le solde de la location convenue et ceci 15 jours avant le début du séjour (sauf précision contraire).

Le client **n'ayant pas versé ce solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, l'hébergement est de nouveau offert à la location.**

Dès la réception du solde des frais de séjour, le service de réservation adresse au client un contrat soldé ayant valeur de bon d'échange à présenter lors de l'arrivée.

Le reste à payer (loyers, taxe de séjour et diverses redevances) est à régler au bureau d'accueil lors de l'arrivée.

Une fois l'ensemble des frais de séjour, réglés, une facture soldée est envoyée au client.

Le paiement de l'acompte de réservation vaut acceptation des conditions générales de vente.

1- Annulation du séjour

Annulation du fait du vendeur : « Le Village Pour La Terre" peut être amené à annuler un séjour en cas événements extérieurs indépendants de sa volonté. Selon les cas, les dispositions prévues aux articles 101 à 103 du décret N° 94-490 du 15 juin 1994 s'appliquent de plein droit.

Annulation du fait de l'acheteur : « Le Village Pour La Terre » ne propose pas d'assurance annulation. **Il est vivement conseillé de contracter une assurance annulation.**

Pour toute annulation formulée auprès du service réservation, celui-ci conservera les sommes suivantes :

- Annulation à plus de 15 jours de l'arrivée : retenue de 30% du montant total du séjour
- Annulation à moins de 15 jours de l'arrivée : retenue de 100% du montant total du séjour

En cas d'interruption du séjour par le client pour quelques motifs que ce soit, il ne sera procédé par "Le Village Pour La Terre" à aucun remboursement.

2- Conditions particulières

Les prix de location indiqués ne comprennent pas les différentes cautions, la taxe de séjour, la location de draps, la location des kits toilette, le forfait ménage (à régler à l'arrivée).

Deux chèques de caution seront demandés à l'arrivée :

- Un chèque de 200€ pour le chalet
- Un chèque de 60 € pour le ménage

Cette caution sera retournée par courrier dans la semaine qui suit la location après vérification par l'hébergeur du bon état de la location, si le matériel est complet et non endommagé et si l'hébergement est en parfait état de propreté.

3- Les suppléments

- Kit drap 140 ou 80 : 10€
- Kit toilette (1 drap de bain/ 1 serviette/1gant) : 10€
- Forfait ménage : 60 €
- Supplément animal de compagnie : 10€ par nuit et par animal/ forfait de 60€ par animal et par séjour